

# PORT DE PLAISANCE DE TROZOUL

## NOUVEAUX TARIFS PLAISANCIERS T.T.C. DES MOUILLAGES SUR CORPS-MORTS - SAISON 2020

Pour toute location de mouillage, un titre de recette sera envoyé. Le paiement s'effectuera auprès de la trésorerie de Lannion par chèque, espèces ou via le site internet [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr)

ZONE A ÉCHOUAGE				ZONE PROFONDE			
LONGUEUR	AU MOIS	JUILLET ET AOÛT	Du 01/03 au 15/11	LONGUEUR	AU MOIS	JUILLET ET AOÛT	Du 01/03 au 15/11
≤5 mètres	59.00€	118.00€	177.00€	≤5 mètres	76.00€	154.00€	230.00€
5 < et ≤ 6 mètres	68.00€	135.00€	204.00€	5 < et ≤ 6 mètres	88.00€	176.00€	264.00€
6 < et ≤ 7 mètres	76.00€	152.00€	227.00€	6 < et ≤ 7 mètres	105.00€	210.00€	315.00€
7 < et ≤ 8 mètres	84.00€	167.00€	251.00€	7 < et ≤ 8 mètres	116.00€	232.00€	347.00€
				8 < et ≤ 9 mètres	127.00€	255.00€	381.00€

**ZONE A ÉCHOUAGE** : Le locataire fournit la chaîne, la bosse d'amarrage et le flotteur. Cette zone se subdivise en trois parties :

- **La ZONE III** (lignes de 0 à X inclus) : pour les bateaux dont le tirant d'eau (dérive relevée s'il y a lieu) ne dépassant pas les 0,70 m. La longueur de mouillage (chaîne-mère non comprise) est fixée à 12 mètres.
- **La ZONE II** (passe de Milliau) : pour tirant d'eau de plus de 0,50 m et moins de 1,20 m. La longueur du mouillage (chaîne-mère non comprise) est fixée à 14 mètres.
- **La ZONE Z** : pour les bateaux dont le tirant d'eau (dérive relevée s'il y a lieu) est compris entre 0,50 m et 1,20 mètre.

➤ **ZONE PROFONDE** : Le corps-mort est équipé totalement. La distance entre la bouée et l'étrave est limitée à 2 m (l'usage de chaîne est interdite). Cette zone se subdivise en 2 parties :

- **La ZONE Y** : pour les bateaux dont le tirant d'eau (dérive relevée s'il y a lieu) est compris entre 0,50 m et 1,20 mètre.
- **La ZONE au large** : pour les bateaux dont le tirant d'eau est supérieur à 1,20 mètre.

**LE RÈGLEMENT DU PORT AINSI QUE SON RÈGLEMENT DE POLICE SONT A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE OU AU BUREAU DU PORT.**

**IL EST RAPPELE QUE LA VITESSE EST LIMITÉE A 3 NŒUDS  
DANS LE PORT (mouillage inclus)**

ON PEUT JOINDRE L'AGENT DE PORT AU BUREAU DU PORT :  
Au 02.96.23.66.93 de 11 à 12 heures – [port.communal@trebeurden.fr](mailto:port.communal@trebeurden.fr) fr  
EN CAS D'ABSENCE CONTACTER LA MAIRIE AU 02.96.15.44.00  
LE PORTABLE : 06.79.32.74.68